

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mercredi 12 avril 2023 – 19H00

L'an deux mille vingt trois et le douze avril à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, MILANI Paul, PASQUINI Joseph.

POUVOIRS : 4

MATTEI Thomas a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste, GARULLI Alicia a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à OLIVA José

ABSENTS : 5

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, SANTINI Gilda, CHOIX Sabine, BARTOLOTTI Jean Claude, CASIMIRI Frédéric

Madame Alexandra SAMPIERI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

Date de convocation :

3 avril 2023

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE SUBVENTION
RENOVATION
ENERGETIQUE ET MISE
AUX NORMES PMR DU
STADE PAUL ANTONIOTTI**

Le Maire



**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA
RENOVATION ENERGETIQUE ET LA MISE AUX
NORMES PMR DU STADE PAUL ANTONIOTTI**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de rénovation énergétique et de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) du stade Paul ANTONIOTTI :

- Rénovation énergétique des vestiaires
- Mise aux normes PMR
- Ventilation et éclairage extérieur
- Pelouse synthétique et éclairage

Le montant des travaux étant estimé à 1 643 000€ HT, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter un soutien financier auprès de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président de l'exécutif de la Collectivité de Corse suivant le plan de financement proposé, soit :

Etat	50%	soit	821 500€ HT
Collectivité de Corse	30%	soit	492 900€ HT
Commune	20%	soit	328 600€ HT

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame Le Maire,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter un soutien financier auprès de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président de l'exécutif de la Collectivité de Corse,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Etat	50%	soit	821 500€ HT
Collectivité de Corse	30%	soit	492 900€ HT
Commune	20%	soit	328 600€ HT

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés